

Les Jacon autrement Renaud de Rochefort (Neuchâtel) aux 14e et 15e siècles

Autor(en): **Renaud-Kern, Heidy**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung =
Annuaire / Société suisse d'études généalogiques**

Band (Jahr): - **(1978)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-697889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Jacon autrement Renaud de Rochefort (Neuchâtel) aux 14^e et 15^e
siècles.

Par Heidy Renaud-Kern, Saint-Blaise

Le village neuchâtelois de Rochefort, situé dans un petit vallon au pied de la Tourne, à une altitude de 762 m et à 10 km de Neuchâtel, compte aujourd'hui 646 habitants.

Tout porte à croire que Rochefort et sa région étaient habités depuis les temps les plus reculés. En effet, plusieurs routes se croisent dans le village même; celle qui conduit de France à Neuchâtel par le Val-de-Travers était de loin la plus importante.

Rochefort se rattachait à la paroisse de Pontareuse (1), sans doute un des premiers lieux de culte du vignoble neuchâtelois. La paroisse s'étendait des bords du lac de Neuchâtel jusqu'à la frontière de Franche-Comté. Cette extension prouve l'ancienneté de Pontareuse, car, à l'époque de sa création, la population était clairsemée, de ce fait il fallait un très grand territoire à une paroisse pour permettre à ses desservants de vivre (cf. doc. 1).

Dans le plus ancien document de l'histoire neuchâteloise datant de 998 (2), apparaît le nom du village de Broc (3). Il est quasi certain qu'à ce moment-là, Rochefort, mieux situé, existait déjà. En 1194 enfin, un Humbertus de Rupeforti est cité comme témoin dans l'acte (4) par lequel l'évêque de Lausanne fait don de la Lance à Fontaine-André (5). La localité du nom de Rochefort est ainsi attestée.

Le territoire de la mairie de Rochefort qui occupe exactement la partie supérieure de la paroisse de Pontareuse, est parvenu au comté de Neuchâtel à une date que l'on ne peut préciser.

Selon les sources historiques dont nous disposons, la version suivante des événements semble être la plus plausible: Lorsque Raoul ou Rodolphe II, seigneur de Neuchâtel, mourut en 1164, il laissa ses terres à ses fils. L'un d'eux, Berthold, reçut, avec d'autres possessions, la mairie de Rochefort qui devint baronnie. Ce Berthold était père de cinq fils qui, à sa mort, en 1225, se partagèrent les terres de Colombier, Bevaix, Gorgier, Vaumarcus et Rochefort. On croit que chacun des frères bâtit alors son château sur sa terre, Raoul ou Rodolphe, le nouveau baron de Rochefort, était vassal du comte de Neuchâtel, tout comme ses frères. Il eut un fils, Girard. Un acte de 1268 (6) mentionne un dominus Girardus de Rupeforti. Girard mourut sans postérité. A ce moment-là, en 1278, la baronnie de Rochefort fut reprise par Amédée de Neuchâtel et rattachée définitivement au comté (cf. doc. 2).

Le fils d'Amédée, Rollin ou Rodolphe, eut pour successeur Louis, né en 1304. C'est pendant le règne de ce comte bien connu qu'apparaissent cités dans les documents pour la première fois les habitants de Rochefort.

Louis adjudgeait sa châteltenie ou mairie de Rochefort pour trois ans au plus offrant. Le détenteur de cette charge, appelé châtelain ou maire, exerçait la justice criminelle et civile. Etymologiquement, "châtelain" dérive du verbe "châtier"; il fut donc celui qui punissait les coupables. Il avait en outre la garde du château et se chargeait de régler les dépenses faites par le seigneur dans la châteltenie. Il avait également pour mission, et cela représentait sa fonction la plus importante, de percevoir les redevances que la population devait au seigneur, une population qui était à l'époque exclusivement rurale. A Rochefort, ces redevances ou cens étaient payables en:

céréales (froment et avoine), fromage, chapons, cire et deniers et perçus soit à la St-Martin d'hiver, à la St-Michel ou encore à Carême-prenant.

Les perceptions de ces redevances étaient souvent indirectes. Les terres étaient affermées à une personne habitant les lieux. Celle-ci percevait les différentes redevances à la place du châtelain et recevait pour ce travail un pourcentage des revenus.

Ces renseignements nous sont parvenus grâce aux livres des recettes et des dépenses que le châtelain établissait à l'intention du comte. Ils sont conservés aux archives de l'Etat de Neuchâtel et commencent vers l'an 1360.

De 1368 à 1370, Jehan Amiet est châtelain de Rochefort et afferme son terrain à Perin Jacon: "Ha receu des terrages de la dite chastelanie par la main Perin Jacon à la St-Michiel l'an 68, 1 muis 16 émines froment, 3 muis 8 émines avoine" (7). Il s'agit là du premier ancêtre connu de la famille Renaud de Rochefort. En 1371, Perin Jacon s'occupe une nouvelle fois de la perception des redevances dans la mairie (8). Dans un autre document de la même époque, nous trouvons Perin Jacon à plusieurs reprises comme voisin de terres dans la mairie (9). Ce sont là les seules mentions connues concernant ce personnage.

Entre le 20 mars 1371 et le 19 mars 1372, le maire Amiet note au sujet d'un litige: "Ha receu de Perronet Jacon contre Renaul, son frère, quar il li retourna son froment, merciez 20 sols balois" (10), et encore: "Ha receu de Renaul Jacon contre Perronet, son frère, 60 sols merciez, quar il li partit son champ autre sa volunteez, merciez 20 s. balois" (11).

Un autre document nous donne des renseignements supplémentaires quant à ces deux frères. Il s'agit d'une extente. Une extente ou reconnaissance est établie de la manière suivante: chaque chef de famille indique à un représentant du comte sa condition personnelle, les biens qu'il possède et les redevances qu'il doit au comte. Ces déclarations sont couchées sur des rouleaux de parchemin à la suite de celles des autres habitants de son village. De tels documents sont établis environ tous les 50 ans. Voici le texte qui nous intéresse:

"Renaul Jacon et Jaqueta, femme fuz de Perronet Jacon, frère dou dit Renaul, borgeois de Rochfors, partio jure. tiennent dou Segnour le dit

Renaul ou non de se et de li dicte Jaqueta de biens dou dit Perronet ou non de Michiel et de Janneret, ses enfans, jouste Janneret Noblet le chesaulx de lours mayson, enqui pres, jouste Fargan, jouste le Grenat et desoubt la vy de Corba 18 poses ad terrage en Plambois, jouste la Grossa Teste, 4 faulx ad 3 sols 6 deniers losannois et ung quartier fromage (tracé: ou pra). Item tient desoubt le dit, joste Perod Muxi 4 faulx ou pra de Plambois, jouste Cuinchon demie faulx à chavoy dou champ Perrot Corbet le tier de pose. Item tiennent de l'egliese de Columbier en pra Pouel ad doze deniers losannois" (12).

Perronet Jacon est mort à ce moment-là. Son frère teste pour Jaqueta, veuve de Perronet, et pour ses deux fils en bas âge. Est-il hasardeux d'admettre que Renaud I et Perronet Jacon sont tous deux fils de Perrin Jacon, décédé, lui aussi, entre temps?

L'extente en question se trouve également aux archives de l'Etat. Elle est malheureusement incomplète et ne mentionne que quelques habitants de Rochefort. Nous savons par contre à quelle époque elle a été établie, car Amiet note dans ses livres entre le 20 mars 1371 et le 19 mars 1372: "Ha délivré es dépenses dou roncier Nicolet de Gransson et de celui Jehan Rossel par le temps que li dit Nicolet a faites les extentes, enclos le dépens des chevaulx Perronet de Mont quand il fut faire les accords des dites extentes, 2 muis avoine" (13).

Le document cité nous dit encore que Renaud Jacon est "bourgeois de Rochefort". Léon Montandon écrit à ce sujet: "Il est permis de supposer que dès le moment où fut élevé le château de Rochefort, le village du même nom, quoique situé à une certaine distance, fut préposé à sa garde. Les habitants en bénéficièrent en ce sens qu'ils jouirent d'une certaine liberté personnelle. Ils prirent le qualificatif de bourgeois..." (14).

Dans les livres de recettes, nous trouvons d'ailleurs en 1369 la mention suivante: "Ha receu des broudomes de la dite chastellanie lesquels ils hont donné de lours volonteiz à Monsi pour la rehencion mon seigneur monssi Jehan à la Sains Mischiel". On peut dès lors admettre qu'un esprit communautaire animait déjà les habitants de la mairie et que la communauté avait élu à sa tête un conseil, les prud'hommes (15).

L'extente du 14^{ème} siècle nous apprend encore que les Jacon et d'autres familles de la mairie possédaient des terres à Plambois et à Martel, c'est-à-dire dans la vallée des Ponts. Au 15^{ème} siècle en particulier, les acquisitions ou concessions accordées par le souverain dans cette vallée sont très fréquentes. Il s'agit sans doute de terres nouvellement défrichées. Le village des Ponts-de-Martel n'est fondé qu'au début du 15^{ème} siècle (16).

Les habitants de Rochefort étaient-ils également propriétaires de vignes au bord du lac comme ce sera le cas dès le début du 16^{ème} siècle? Nous l'ignorons.

Chaque hameau de la mairie de Rochefort possède son four. En 1368, le représentant du comte perçoit pour ceux-ci les cens suivants:

Broc	6 émines froment	
Rochefors	6 émines froment	
La Conversion	6 émines froment	
La Comba et la Grata	17 émines froment	
Montissilion	18 émines froment	
Montmollin	2 émines froment	
Rondar	3 émines froment	
Chambrelieu	1 livre cire	(17)

Cette liste énumère les localités de la mairie auxquelles il faut ajouter Fretereules. Ses habitants sont sujets du seigneur de Colombier (cf. doc. 1).

Il y a donc neuf hameaux dans la mairie. Brot, Rochefort, les Grattes, Montezillon, Montmollin, Chambrelieu et Fretereules, qui existent encore aujourd'hui, alors que la Comba, la Conversion et Rondar ont disparu. La Conversion était située sur l'emplacement de l'actuel Champ-du-Moulin, Rondar se trouvait au sud-est de Chambrelieu, la Comba n'était pas très éloignée de la Grata; quelques années plus tard déjà, ce nom disparaît (18).

Les chiffres cités plus haut nous indiquent en outre que Les Grattes et Montezillon étaient de loin les localités les plus peuplées, le cens par feu étant en général une émine de froment (19). Il devient ainsi possible d'estimer le nombre des habitants.

Un fait intéressant mérite notre attention. Les habitants de Montezillon étaient tous taillables et de serve condition alors que ceux des autres localités se disaient "bourgeois de Rochefort" (20). Quant aux Jacot et leurs descendants les Renaud, ils ont vécu aux Grattes.

Bien qu'agriculteurs, les habitants de la mairie exerçaient accessoirement d'autres métiers tels que favre ou charpentier. Ils possédaient des champs de blé, d'avoine et du bétail, des porcs et de la volaille; parallèlement, ils exploitaient la forêt.

Le 5 juin 1373, le comte Louis de Neuchâtel meurt sans descendance mâle légitime. Il laisse son comté à sa fille Isabelle, à l'exception de Rochefort et des Verrières qu'il lègue à ses deux bâtards encore mineurs, Jehan et Vautier.

Ni Isabelle, ni son successeur dès 1395, Conrad de Fribourg, tinrent compte des dispositions testamentaires de Louis. L'un et l'autre s'emparèrent de la mairie de Rochefort. En 1399, toutefois, on trouve la note suivante dans les comptes du receveur: "De Rochefort ne compte rien parce que à présent il est en la main di Vauthier le bastard" (21).

Chaque Neuchâtelois connaît les démêlés entre Conrad de Fribourg et Vauthier puis la fin tragique de ce dernier en 1412. Le château de Rochefort, lui, n'a pas été détruit à ce moment-là, comme le veut la

légende. Dans les comptes du 15^{ème} siècle, il est à plusieurs reprises question de réparations faites au château (22). Il est donc encore habité et gardé. Il sert également de lieu de détention des criminels. Dans la reconnaissance de 1512 seulement, il est mentionné que "le château est de présent en ruyne".

Il est peu probable que les gens de la mairie aient été, pour beaucoup, mêlés à ces événements sans grandes conséquences pour eux, sauf peut-être pour deux habitants de Montezillon, Bertod et Buchieillon, qui furent affranchis par Vauthier de Rochefort en 1411 (23).

Revenons à la famille Jacon. Michiel I (23a), l'un des fils mineurs de Perronet Jacon est mentionné deux fois dans les livres des recettes, en 1397 et en 1413 (24). En 1434, 1438 et 1439, il possède encore des terres aux Grattes (25), mais il est fort probable qu'il se soit établi à Auvernier, qu'il s'y soit marié et qu'il soit le père d'un fils, Girart, et le grand-père de Michiel Jacon, alias Brochard et allié Ramaux d'Auvernier, mentionné très souvent dans la deuxième moitié du 15^{ème} siècle.

Jeanneret I, frère de Michiel, par contre, est établi aux Grattes. Nous le trouvons mentionné dans les livres de recettes de 1397, 1413 et 1417 (26). Il est propriétaire de terres à la Couste, en la Combe aux Fyes, à la Censièrè, au Bugnion, à la Cerniaz. Jehanneret est également lieutenant du maire. En cette qualité, il fonctionne comme juge en 1424 (27).

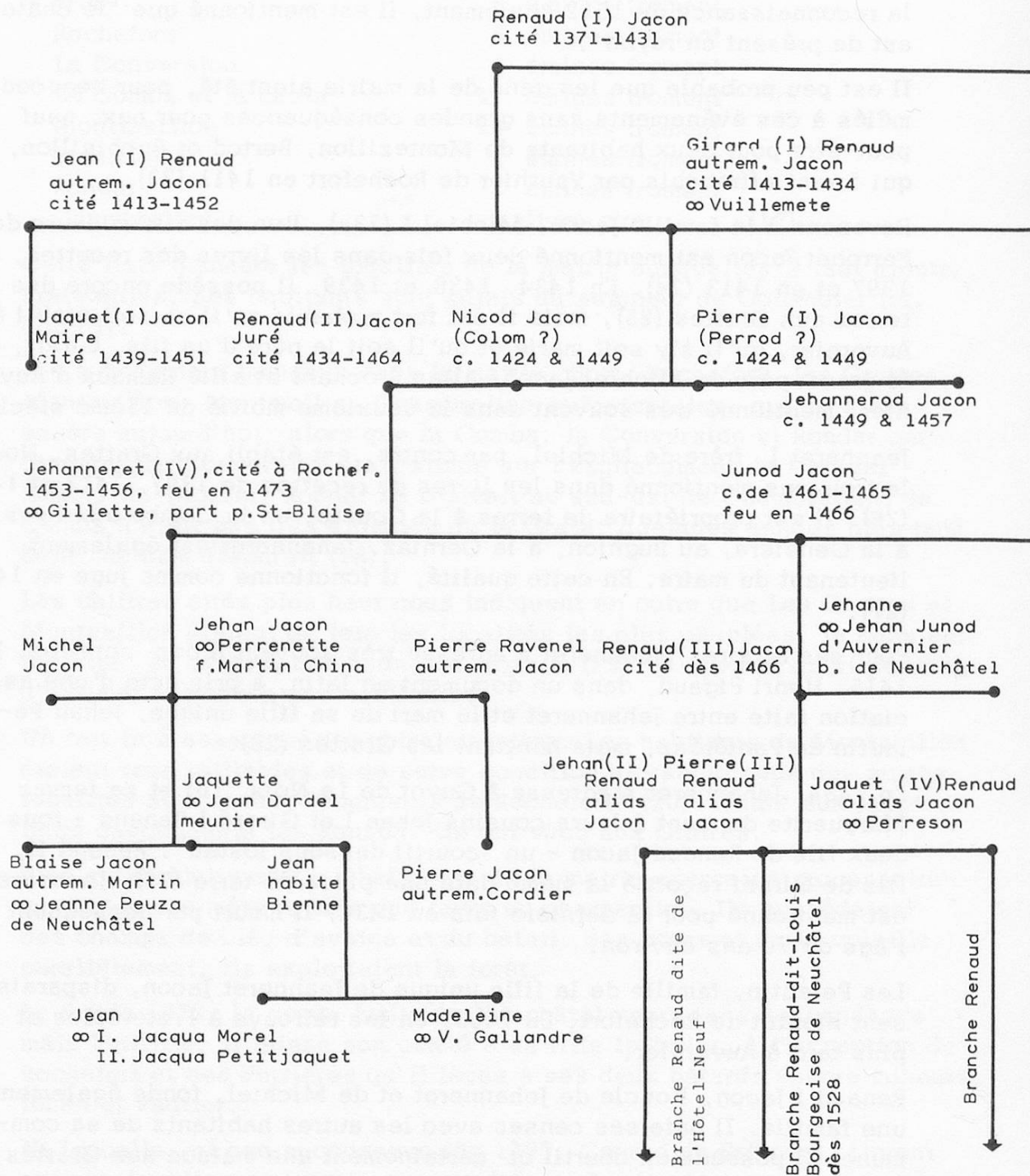
Pour ses affaires, Jeanneret s'adresse très souvent à des notaires. En 1415, Henri Pigaud, dans un document en latin, a pris acte d'une association faite entre Jehanneret et le mari de sa fille unique, Jehan Pelautin de Pantéréaz, mais habitant les Grattes (28).

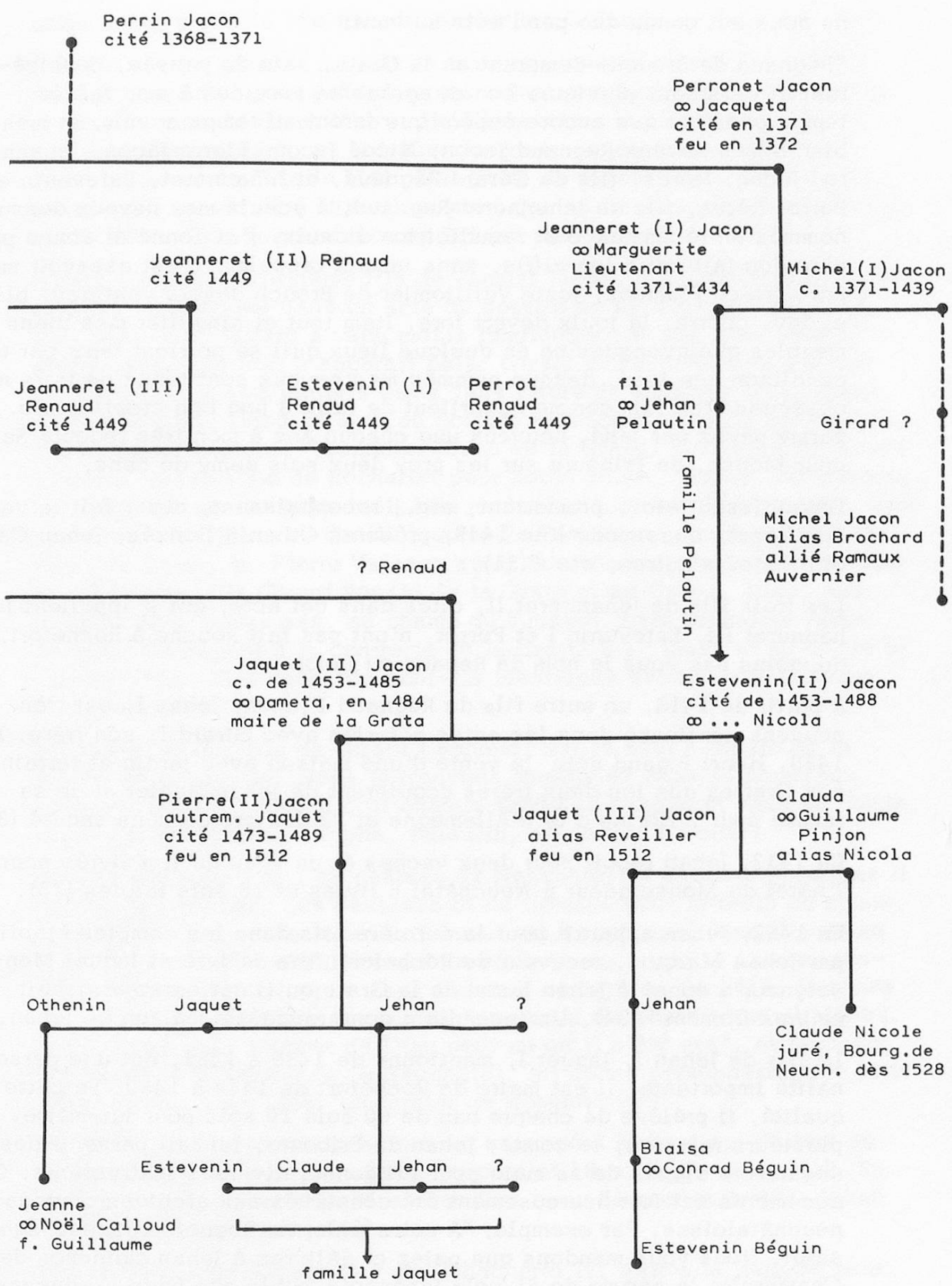
En 1434, Jehanneret s'adresse à Guyot de La Noix. Lui et sa femme Marguerite donnent à leurs cousins Jehan I et Girard I Renaud - tous deux fils de Renaud Jacon - un "courtil dessous lostau". Renaud II, fils de Girard reçoit à la même date une pièce de terre (29). Jeanneret est mentionné pour la dernière fois en 1434, il meurt par conséquent à l'âge de 70 ans environ.

Les Pelautin, famille de la fille unique de Jeanneret Jacon, disparaissent bientôt de Rochefort. En 1463, on les retrouve à Fretereules et plus tard à Auvernier.

Renaud I Jacon, l'oncle de Jehanneret et de Michiel, fonde également une famille. Il paie ses censes avec les autres habitants de sa commune. Il possède un courtil et certainement une maison aux Grattes, ainsi que des terres "supra planum", vers le pommier Musy, vers le pré du Seigneur et au champ de Leserable. Dans un acte de 1432, le notaire Guyot de La Noix parle des hoirs Renaud Jacon (30). En 1431, Renaud est encore vivant; il est donc mort à un âge respectable puisqu'en 1371 il avait au moins 20 ans.

Les trois fils de Renaud I Jacon, prénommés Jehan I, Girard I et Jehanneret II, portent le plus souvent le nom de famille Renaud. Jehanneret





ne nous est connu que par l'acte suivant:

"Regnaud de Brouch, demorant en la Grata, sain de pansée, considéré et regardant plusieurs bon et agréables services à moy fait le temps passé et que encore espère que feront au temps avenir, et mes bien aimés neveux Regnaud Jacon, Nicod Jacon, Pierre Jacon, Jehanne-rod Jacon, frères, fils de Gérard Regnaud, et Jehanneret, Estevenin et Perrot frères, fils de Jehanneret Regnaud, à yceulx mes neveux dessus nommés en récompance et renudicion diceulx, j'ai donné et donne par pure don fait entre les vi(f)s, sans jamais rappeler, c'est assavoir mon pré sise en Plamboz, joste Vuilliomier de Brouch devers vent dev. bise et dev. oberre, la joulx devert jore. Item tout et singulier mes biens meubles quelquonques ne en quelque lieux quil se porrient tenir par tel condicion que lesd. dessus nommés mes neveux sont tenuz de faire mes obsèques bien fait comme appartient de faire à ung bon crestien etc., parmy payez par lesd. neveux ung chacun anz à mon très redouté Seigneur Monss. de Fribourg sur les prey deux sols demy de cens.

Devestissant etc., promettant, etc., reconnaissant, etc., fait le vendredi après quasimodo l'an 1449, présents Othenin Donzés, Jehan Caloz et plusieurs autres, etc."(31).

Les trois fils de Jehanneret II, cités dans cet acte, qui s'appellent Jehanneret III, Estevenin I et Perrot, n'ont pas fait souche à Rochefort, du moins pas sous le nom de Renaud ou Jacon.

A partir de 1413, un autre fils de Regnaud I Jacon, Jehan I, est très souvent mentionné dans les actes notariés avec Girard I, son frère. En 1430, Henri Pigaud note la vente d'une maison avec jardin et terrain aux Grattes que les deux frères acquièrent de Jehan Noblet et de sa femme pour 7 florins d'or d'Allemagne et 12 deniers de cens annuel (32).

En 1432, Jehan reçoit pour deux vaches et un veau qu'il a livrés pour l'hôtel de Monseigneur à Neuchâtel 6 livres et 18 sols faibles (33).

En 1452, Jehan apparaît pour la dernière fois dans les comptes établis par Jehan Marquis, receveur de Rochefort: "Ha délivré et le quel Monseigneur a donné à Jehan Jacon de la Grate qu'il est estez ars, huit émines froment" (34). Un incendie a donc ravagé la maison de Jehan.

Le fils de Jehan I, Jaquet I, mentionné de 1439 à 1451, est une personnalité importante. Il est maire de Rochefort de 1444 à 1450. En cette qualité, il prélève de chaque ban de 60 sols 10 sols pour lui-même. A plusieurs reprises, le comte, Jehan de Fribourg, lui fait parvenir des documents signés de sa main pour lui donner diverses instructions. Ces documents ont fort heureusement été conservés aux archives cantonales neuchâteloises. Par exemple: "À notre maior de Rochefort Jaquet Jaquon salut. Nous vous mandons que paieez et délivrez à Jehan Coinchon de Chambrelin la somme de 65 sols losannois faible que nous lui devons pour l'achat d'une génisse que nous avons aujourd'hui fait prendre et achetez de luy et par nous rapportant ceste ensemble recepte dud. Jehan Coinchon, il vous sera rabattu sur ce que vous pouvez devoir. Tesmoing

notre seing y mis le 16e jour de février lan 1445. J. de Fribourg" (35).

A la fin de son premier mandat de trois ans comme maire, Jaquet descend à Neuchâtel pour présenter ses comptes à Monseigneur lui-même, en la présence de Henri Uldry. Il fait de même le 18 mars 1451 pour son deuxième mandat, où il trouve le comte en compagnie de Jehan Alliet et Jehan de Thielle (36). L'activité de Jaquet Jacon laisse supposer qu'il savait déjà lire et compter. Jaquet décède probablement peu après 1450. Une descendance ne lui est pas connue.

Girard I Renaud, troisième fils de Renaud Jacon, a comme épouse Vuillemete, mentionnée dans un acte du notaire de La Noix datant du 21 juin 1433 (37). Girard a vécu moins longtemps que son frère Jehan; après 1434, son nom n'apparaît plus. Girard et Vuillemete ont laissé au moins les quatre enfants cités dans l'acte de donation de Regnaud de Brouch (38). Dans un acte du notaire Sonceboz, daté du 29 mai 1424, nous lisons en outre: "Jeanneret Jacon de la Grate, Lueftenan de Girard Clerjon, chastellain de Rochefort pour noble Seign. Monss. de Fribourg, icy siégeant comme juge dudit lieu au luef acoustumé de plaider, vint par devant luy Messire Gailliat, curie de Pontarouse et dit par son sermon que Colin, ff. Pierre Valence avait fait son testament et avait donné ad Perroz, fils Girard Renald de la Grata et ad Colom, frère, ses fillouz, deux poses ass. au champ du Bugnion, juste Jeanneret Jacon dessus. Ils payent à la confrerie de la Gratta 8 l. laus. et au comte le change" (39). Ces deux fils sont-ils identiques avec Nicod et Pierre citées en 1449?

Renaud II Jacon, fils de Girard I Renaud, est le seul à continuer la lignée de la famille. Nous le trouvons mentionné dans de nombreux actes de 1434 à 1464. Il doit chaque année un chapon et demi au comte, alors que son cousin éloigné, Pelautin, en doit une moitié.

Renaud est bien connu au château de Neuchâtel. A plusieurs reprises il fournit des vaches, des genisses et du fromage pour la table du comte. Tout comme son oncle Jehan I, Renaud est frappé par l'incendie de sa maison. Il s'agit probablement d'un bâtiment qu'oncle et neveu possèdent en indivision ou de deux maisons contiguës. En 1452, le maire de Rochefort lui délivre également "ung muid de froment lequel Monss. luy a donné pour l'amour de Dieu pour ce qu'il a été arz", et Madame, c'est-à-dire la comtesse de Neuchâtel, lui donne personnellement cette même année et en 1453 "un tercier de froment" (40).

En 1453, le terrage de Rochefort est ascensé à Renaud qui délivre au comte de ses revenus 2 muys de froment et 10 muys d'avoine (41). En 1460, Renaud est mentionné comme juré avec Estevenin Bertod, Jehan Ravenel et Jehan Beney (42).

Des trois fils de Renaud II l'un, Jehanneret IV, quitte la localité pour s'installer à St-Blaise. Il est qualifié de "bourgeois de Rochefort". Quelques prés, situés en Martel, sont restés dans sa famille jusqu'en 1508 (43). Jehanneret avait épousé Gillette qui est veuve en 1473. Leur

descendance masculine s'est éteinte au début du 17^{ème} siècle. Un deuxième fils de Renaud II Jacon, qui s'appelait peut-être Renaud, est décédé prématurément. Les deux fils de celui-ci, Jaquet II et Estevenin II ne se trouvent pas dans la misère, car à partir de 1453, ils acquièrent un grand nombre de terrains tant aux Grattes que dans la vallée des Ponts (44). En 1460, les deux frères s'associent de la manière suivante:

"Nous, Jaquet Jacon de la Grata et Estevenin Jacon doud. lieux, frères, faisons savoir à tous que nous nous sommes associés et affranchiz et accompagniez lung avec lautre en tous nos biens tant meubles comme hé(ri)tages quelquonques et estre comme bon frère les ung avec les autres et advencies le profit lung de lautre ung chascun a son pohoir (pouvoir) par telle condicion que ou cas que nous ne porrions demeurer ensemble mais que les faillent partil que led. Jaquet ou ses hoirs doivent lever tout par avant 20 florins dor dallemagne et le demore estre levés lesd. 20 flor. dor, ils devront et seront entenuz de partil également le demorant desdits biens sans fraud ni sans barre. Item veulent lesdit frères que ou cas quil ne demoront hoirs de leurs cours que lung puisse heriter lautre sans ce que mieulx aultre il puisse ne doige riens demander etc., promet, etc., reconnaissant etc., donné le 10^{ème} jour de avril 1460" (45).

Jaquet II avait épousé Dameta, car en 1466, peut-être à l'occasion de son mariage, il engage à la famille Coinchon de Chambrelieu le foin d'un pré en Martel pour 15 sols petit par an et fait bénéficier Dameta de ces intérêts (46). En 1464, Jaquet est juré de la mairie (47), de 1473 à 1476, le territoire de Rochefort lui est admodié, ainsi que la dîme de Martel et la passon du Chaisnet, c'est-à-dire le revenu du droit de faire paître les porcs dans la forêt de chênes entre Bôle et Rochefort. En 1484, Jaquet est maire de la Grataz (48).

Nous ne connaissons qu'un seul fils de Jaquet II, Pierre II. En 1473, il a - avec d'autres - le droit de chasser porcs et biches dans la châtellenie. En 1489, la dîme de Martel lui est admodiée. Des quatre fils de Pierre II, seul Jehan, lieutenant et époux de Clauda Pinjon, a des descendants mâles. Ses fils Estevenin, Claude, Pierre et Jehan adoptent, comme d'ailleurs déjà leurs père et grand-père, le prénom de Jaquet comme nom de famille. D'eux descendent tous les Jaquet actuels de Rochefort (49).

Estevenin II, frère de Jaquet II, se distingue par sa piété. En 1488, il fait établir par Jaquet de Berne, notaire et chapelain de Notre Dame de Neuchâtel, l'acte suivant sur parchemin:

"Je Estevenin Jacon de laz Grataz fait savoir a tous present et advenir que je saige sachent et bien adviser non contraint decephu ne barratey ay donner et donne et moy avoir donner leaulment confesse pour moy et mes hoirs quelconques per ces presentes a lesglise de Sainc Piere de Pontereuse pour et en non dudit curel dudit lieu pour luy et ses successeurs quelconques soyent Cest assavoir mon prey sictuez en la mon-

taigne dessus Broch contenant environ cinq faulx ledit pray joste le prey Jaquet Jacon de laz Grataz devers bisse et le prey de ceulx de Broch devers jorant vent et orient charger ledit prey de doux solz et demy pety deheu ung chascun an au terme de feste Sainc Martin en yvers a Monseigneur le contey de Neuschatel ansy per moyain quilz ledit curel quilz present et sera ou temps advenir successeurs soyent entenuz per leurs et eulx vicaires de celebrer ung anniversaire per ung presbre seuledit ung chascun an la sepmainne de la feste de la nativitez de Sainc Johan Baptiste et ce pour le remede de mon ame ma femme et mes predecesseurs quelconques soyent devestissant moy ledit Estevenin donateur pour moy et mesdit hoirs dudit prey par moy dessus donner ledit curel quelz dessus pour luy et ses successeurs investissant corporallement et perpetuellement par ces presentes en promectant je ledit Estevenin donateurs par mon serement sur Saintes Evangiles de Dieu ladite donacion avoir agreable et ycelle firmament tenir et observer et contre celle non faire dire ne venir per moy ne par autre nullement ou temps advenir a toutes excepcions allegacions opposcicions deffencions et cautheles droit et us et status renoucent Et specialement a la generalx renunciacion que ung dit non pa valoir ce le speciault ne precede En tesmoignage de laquelle chousse dessus dite Je ledit Estevenin donateur ay priez et requis humblement supplié a Monseigneur Roudoulph Marquis de Hohcberg contez de Neuschatel Ruitellin et Susemberg quilz ly playser Il mectre le seel aux contraux de Neuschatel ad ce presente en signe de verité et nous Roudoulph Marquis contez Signeurs quilz dessus a la priere et requeste dudit Estevenin donateur avon fiablement rapportez et relatez per nous Messire Jaques de Berne chapellain de Nostre Dame de Neuschatel surce nostre juré auquel comme ad ce et plus grand chousse nous avons commis nos voyees commanduns et a luy adjoutons sur ce foy par le meme nostre seel ou contraux dudit Neuschatel avons commander mectrez en ces presentes saulx nostre droit qui furent faictes et donnees le mardi avant la feste Sainte Luce vierge et martire lan mille quatre cens octante et huit.

Ja de Berne" (50).

Estevenin II et son épouse, du nom de famille Nicola, ont deux enfants, Jaquet III et Clauda, épouse de Guillaume Pinjon alias Nicola. Leur fils Claude, juré et bourgeois de Neuchâtel, est l'ancêtre de la famille Nicole de Neuchâtel et Rochefort.

Jaquet III, le fils d'Estevenin II, est père de Jehan, lui-même père d'une fille, Blaisa, qui - par son mariage avec Conrad Béguin - entre dans cette autre très vieille famille de Rochefort (51).

Junod Jacon, le troisième fils de Renaud II, n'a pas vécu longtemps. Après le désistement de son père en 1463, c'est à lui que le terrage de Rochefort et la dîme de Martel sont admodiés. Il remplit cette fonction jusqu'en 1465, mais est remplacé en 1466, année probable de sa mort, par Estevenin Clerjon (52).

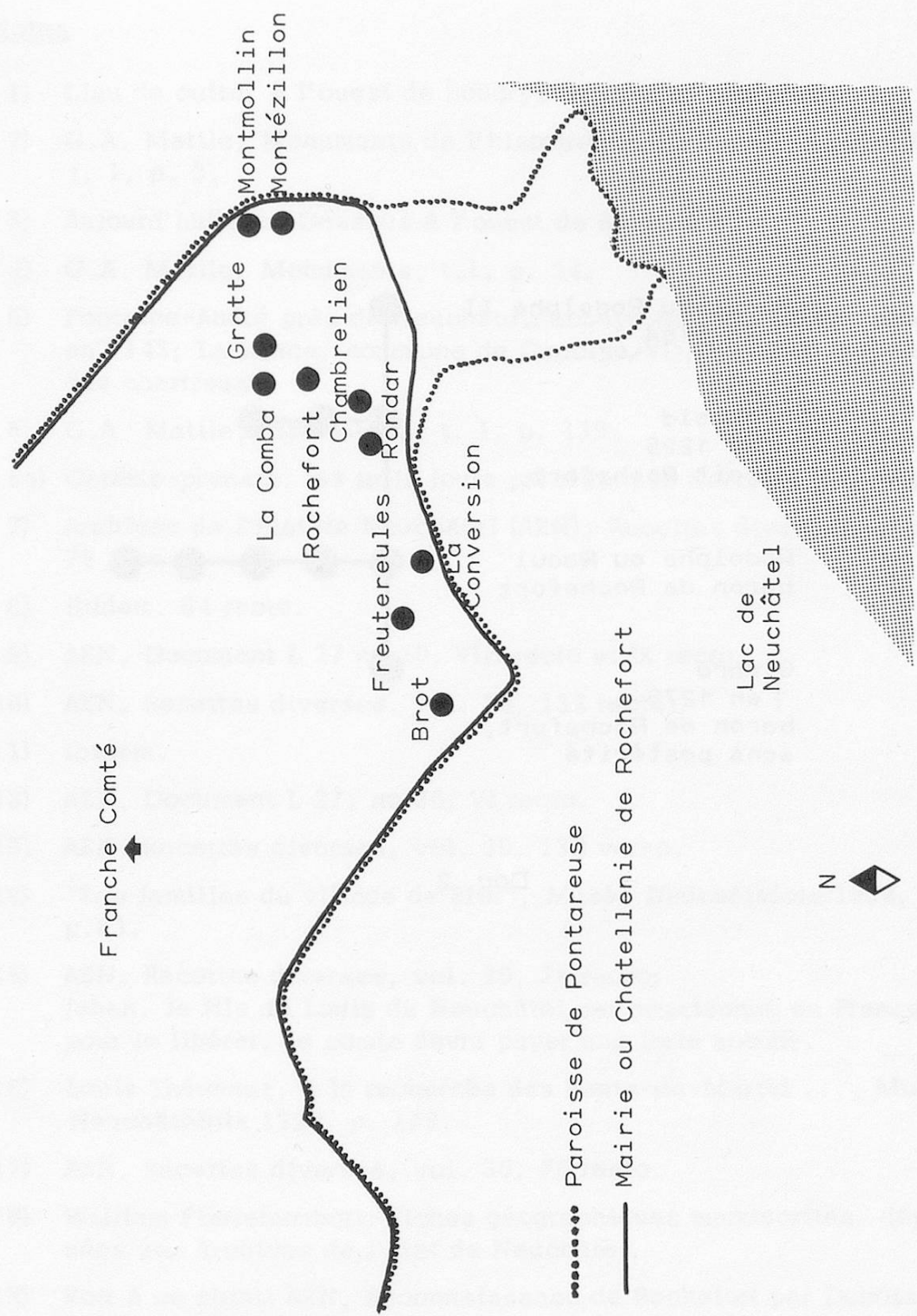
Junod a laissé une fille, Jeanne, épouse de Jehan Junod d'Auvernier, bourgeois de Neuchâtel (53), et un seul fils, Renaud III.

Renaud III Jacon est cité dès 1466. Il possède des terres en Plamboz, en Martel, à la Montagne Joux, au Prez du Cernil de la Fontaine et près de Brot. Par un extrait des actes de chancellerie, daté du 22 mai 1473, nous apprenons que Regnaud Jacon, Estvenin Jacon, Jehan Begney, Regnaud Ravenel, Perrenet Donzel de la Grate et de Chambrelieu ont acquis de Seigneur le "prey sesch" (54), contenant quatre vingt quinze faulx "boynnet de toutes parties" pour 85 florins d'or et 4 deniers de cens annuel.

A la même date nous lisons: "Regnaud Jacon tient de Monseigneur plusieurs prez dont il na point de déclaration pour qu'il dit que ses lettres sont estées brulées" (conséquence de l'incendie cité plus haut).

Renaud possède également une maison en Plamboz. Fait important, c'est lui qui a donné son nom à la famille RENAUD de Rochefort. En effet, l'un des fils de Renaud Jacon, Jehan II, est appelé dans les actes Jehan Regnaud Jacon ou tout simplement Jehan Regnaud. En voici la preuve: "Monseigneur a remis à Jehan Regnaud de la Grate, fils de Regnaud Jacon, tout le meix, héritage et tenemens de Jehanneret Rey de la dite Grate, escheu à mon dit Seigneur à cause de ce que le dit Jehanneret Rey sen est aller demourer hors du lieu, au plus offrant et derrier enchérisseur pour le prix et somme de cent quinze livres faibles d'entrage et chargés de ses censes anciennes deues et raisonnables. Fait le premier jour de may l'an mil quatre cent quatre-vingt quatre" (55).

Jehan II a deux frères, Jaquet IV et Pierre II, appelés tantôt RENAUD JACON, tantôt RENAUD tout court. Ils sont les auteurs des trois branches des RENAUD actuels de Rochefort. La descendance de Jaquet s'appelle simplement RENAUD, celle de Jehan est dite RENAUD DE L'HOTEL NEUF et celle de Pierre, bourgeoise de Neuchâtel dès 1528, est appelée RENAUD-DIT-LOUIS.



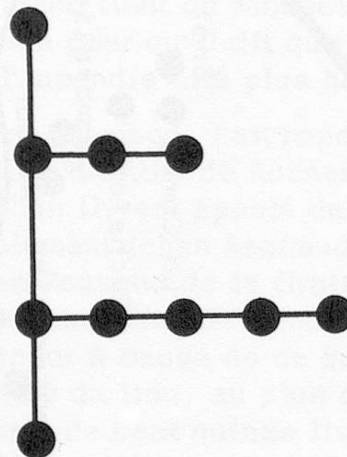
Doc. 1

Raoul ou Rodolphe II
† en 1164

Berthold
† en 1225
reçoit Rochefort

Rodolphe ou Raoul
baron de Rochefort

Girard
† en 1278
baron de Rochefort,
sans postérité



Doc. 2

Notes

- 1) Lieu de culte, à l'ouest de Boudry, aujourd'hui disparu.
- 2) G.A. Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel, 1844-1848*, t. 1, p. 3.
- 3) Aujourd'hui Brot-Dessous à l'ouest de Rochefort.
- 4) G.A. Matile, *Monuments*, t.1, p. 34.
- 5) Fontaine-André près de Neuchâtel: abbaye de Prémontrés, fondée en 1143; La Lance, commune de Concise/VD, couvent de l'ordre des chartreux.
- 6) G.A. Matile, *Monuments*, t. 1, p. 139.
- 6a) Carême-prenant: les trois jours précédant le mercredi des cendres.
- 7) Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), *Recettes diverses*, vol. 30, 76 verso.
- 8) *ibidem*, 84 recto.
- 9) AEN, Document L 27 no 20, VIII recto et IX recto.
- 10) AEN, *Recettes diverses*, vol. 30, 132 recto.
- 11) *ibidem*.
- 12) AEN, Document L 27, no 20, VI recto.
- 13) AEN, *Recettes diverses*, vol. 30, 130 verso.
- 14) "Les familles du village de Brot", Musée Neuchâtelois 1934, p.83.
- 15) AEN, *Recettes diverses*, vol. 30, 76 recto;
Jehan, le fils de Louis de Neuchâtel, est emprisonné en France, pour le libérer, le comte devra payer une forte somme.
- 16) Louis Thévenaz, *A la recherche des Ponts-de-Martel . . .*, Musée Neuchâtelois 1929, p. 179.
- 17) AEN, *Recettes diverses*, vol. 30, 76 recto.
- 18) William Pierrehumbert: *Fiches géographiques manuscrites*, déposées aux Archives de l'Etat de Neuchâtel.
- 19) Voir à ce sujet: AEN, *Reconnaissance de Rochefort par Dubois*, 1512, 4 verso/5 recto.
- 20) AEN, *Reconnaissance de Rochefort par Dubois*, 1512.
- 21) AEN, *Recettes diverses*, vol. 32, compte de Boudry et de Rochefort.
- 22) *ibidem*, vol. 42, 43, 45, 46; voir également A. Piaget et J. Loze-ron, *Le château de Rochefort aux XIVe et XVe siècles*, Musée Neuchâtelois 1942, p. 136.

- 23) *ibidem* v. 37, 44 recto.
- 23a) Les chiffres romains après les noms renvoient au tableau généalogique.
- 24) AEN, Recettes diverses, vol. 34, 40 recto et 37, 104 verso.
- 25) AEN, Pierre Gruyère, notaire, 31 verso; Henri Uldry, notaire, 58 recto et 87 recto.
- 26) AEN, Recettes diverses, vol. 34, 40 recto, 37, 104 verso et 37, 228 recto.
- 27) AEN, Borcart de Sonceboz, notaire, 62 verso.
- 28) *ibidem*.
- 29) AEN, Guyot de La Noix, notaire, 55 recto.
- 30) *ibidem*, 26 recto.
- 31) AEN, Pierre Gruyère, notaire, 214 recto.
- 32) AEN, Henri Pigaud, notaire, 95 recto.
- 33) AEN, Recettes diverses, vol. 44, 275 recto.
- 34) *ibidem*, vol. 50, 17 verso.
- 35) *ibidem*, vol. 45, feuille séparée.
- 36) *ibidem*, vol. 47, 146 recto/verso, 51, 258 verso.
- 37) AEN, Guyot de La Noix, notaire, 55 recto.
- 38) Voir note 31.
- 39) AEN, Borcart de Sonceboz, notaire, 62 verso.
- 40) AEN, Recettes diverses, vol. 50, 17 verso et 51, 53 recto.
- 41) *ibidem*, vol. 51, 13 recto.
- 42) AEN, Pierre Bergier, notaire, vol. II, 16 recto.
- 43) AEN, Reconnaissance, de Rochefort par Dubois, 1512, 33 verso.
- 44) AEN, Pierre de Grad et Pierre Bergier notaires.
- 45) AEN, Pierre Gruyère, notaire, 69 verso.
- 46) AEN, Pierre Bergier, notaire, vol. IV, 352.
- 47) AEN, Jehan de Thielle, notaire, feuille séparée.
- 48) AEN, Recettes diverses, vol. 57, 277 recto et 279 verso, 59, 5 recto, 61, 145 recto et 65, 82 verso.
- 49) AEN, Reconnaissance de Rochefort par Dubois, 1512, 27 verso.
- 50) AEN, Document R2, no 8 (n)
- 51) AEN, Reconnaissance de Rochefort par Dubois, 1512, 24 verso.

- 52) AEN, Recettes diverses, vol. 54, 150 verso, 55, 146 verso et 177 verso.
- 53) AEN, Reconnaissance de Rochefort par Dubois, 1512, 217 recto.
- 54) Aujourd'hui Pré-Sec, commune des Petits-Ponts.
- 55) AEN, Actes de Chancellerie, vol. A, 1454 à 1498.

Ouvrages consultés

- | | |
|------------------------|--|
| Jonas Boyve, | Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin, Berne et Neuchâtel 1854-1855. |
| Frédéric de Chambrier, | Histoire de Neuchâtel et Valangin, Neuchâtel 1840. |
| Jean Courvoisier, | Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, tome II, Bâle 1963. |
| Françoise Linder, | La Châtellenie de Rochefort 1368-1374, mémoire de licence, Neuchâtel 1973. |
| Fernand Loew, | Les Verrières, La vie rurale d'une communauté du Haut-Jura au Moyen-Age, Neuchâtel 1954. |
| Musée Neuchâtelois, | Revue d'histoire régionale, fondée en 1864. |
| William Pierrehumbert, | Dictionnaire historique du Parler Neuchâtelois et Suisse Romand, Neuchâtel 1926. |